



Prévention et contrôle des infections et hygiène hospitalière

CERTIFICAT INTER-UNIVERSITÉS

Une formation pointue pour acquérir des connaissances professionnelles en prévention et contrôle des infections et qui permet d'exercer la fonction de médecin hygiéniste hospitalier ou infirmier hygiéniste hospitalier

Dans le cadre de la Formation
Continue de l'UCLouvain



CERTIFICAT INTER-UNIVERSITÉS (20 CRÉDITS ECTS)

Prévention et contrôle des infections et hygiène hospitalière

LE PUBLIC

La formation s'adresse aux professionnels de la santé souhaitant occuper la fonction d'hygiéniste hospitalier à savoir : les médecins, les pharmaciens biologistes et les infirmiers porteurs d'un master en santé publique.

LES ATOUTS DU PROGRAMME

- Reconnaissance professionnelle grâce à la délivrance d'un certificat interuniversitaire et capacité à exercer la fonction d'hygiéniste hospitalier conformément à l'Arrêté Royal du 26 avril 2007. Ce certificat satisfait à l'exigence légale et permet d'exercer la fonction de médecin hygiéniste hospitalier ou infirmier hygiéniste hospitalier en Belgique.
- Souci d'articulation des concepts théoriques avec des réalités du terrain présent tout au long de la formation.
- Alternance d'enseignants universitaires et de formateurs avec une grande expérience hospitalière.

LES OBJECTIFS

Ce certificat a pour but d'apporter aux participants une formation pointue afin d'acquérir des connaissances professionnelles en prévention et contrôle des infections, conformément à l'Arrêté Royal du 26 avril 2007.

Au terme de la formation, le participant sera en mesure de :

- Analyser diverses problématiques que l'on peut retrouver dans les hôpitaux en matière de prévention et de contrôle des infections ;
- Elaborer des pistes de solutions pour le problème choisi qui tient compte des contraintes de l'hôpital ;
- Confronter les avis, réflexions, solutions avec les acteurs de terrain afin de favoriser l'adoption de nouveaux comportements plus adéquats ;
- Mettre en pratique les connaissances acquises lors de la formation.



LE PROGRAMME



La formation est composée de 150 heures de cours théoriques et pratiques ainsi que d'une formation complémentaire spécifique en fonction de l'origine professionnelle du candidat (100 heures pour les médecins et pharmaciens ou 50 heures pour les infirmiers).

En fonction de son terrain professionnel, le participant sera invité à suivre des séminaires organisés par les hôpitaux/ des plateformes régionales d'hygiène hospitalière ou des symposiums organisés par les sociétés scientifiques d'hygiène hospitalière ou des stages.

La formation comprendra :

- des apports théoriques et méthodologiques ;
- des mises en situation pratique présentées sous forme d'études de cas assurées par des experts de terrain.

Thème 1 : Aspects législatifs et structure de l'hygiène hospitalière en Belgique;

Thème 2 : Microbiologie et syndromes cliniques, germes multi-résistants;

Thème 3 : Antibiotiques et concepts de base de la résistance aux antibiotiques;

Thème 4 : Grands principes de la protection du soignant, de la prévention des infections et de la maîtrise de la résistance;

Thème 5 : Epidémiologie et statistique appliquées à l'hygiène hospitalière;

Thème 6 : Elaboration et gestion d'un programme de contrôle des infections;

Thème 7 : Amélioration de la qualité et de la sécurité des activités hospitalières ;

Thème 8 : Surveillance et investigation : élaboration et gestion des systèmes de surveillance, gestion des épidémies;

Thème 9 : Contrôle des infections urinaires, du site opératoire, des infections sur cathéters, ...

Thème 10 : Special settings : néonatalogie, onco-hématologie, dialyse,...

La version détaillée du programme se trouve sur le site internet de la formation.



LA PÉDAGOGIE & L'ÉVALUATION

Les dispositifs pédagogiques activés lors de cette formation sont variés :

- Organisation de la formation en fonction de l'origine professionnelle du participant
- Articulation entre les apports théoriques et cas pratiques
- Basés sur une pédagogie active
- Animation par des enseignants universitaires et des intervenants issus du monde hospitalier

L'évaluation des apprentissages prend la forme d'un travail de fin de formation qui est un travail personnel, synthétique, objectif et méthodique traitant d'un problème lié à la maîtrise des infections liées aux soins.

L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE

Les responsables de la formation

- Pr. Frédéric THYS, pour la CFCW
- Dr. Carole Schirvel (CUSL)
- Pr. Baudouin BYL (ULB)
- Nathalie Lambert (ULiège)



<https://uclouvain.be/prog-hyho2fc>



EN PRATIQUE

LIEU ET CALENDRIER

La formation est organisée de septembre à juin, en présentiel, sur le campus de l'UCLouvain à Woluwé (Bruxelles). Les cours sont dispensés un mercredi sur deux de 9h à 18h. Le calendrier détaillé est prochainement disponible sur le site du programme.

CONDITIONS D'ADMISSION

Les critères d'admission sont ceux prévus par l'arrêté royal de 2007, à savoir être titulaire d'un diplôme de docteur en médecine reconnu en Belgique (ou pharmacien biologiste) ou infirmier porteur d'un master en sciences infirmières, conditions nécessaires à l'exercice de la fonction de médecin ou d'infirmier hygiéniste en Belgique.

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription s'élèvent à 1900 euros.

Ce prix couvre le minerval, les cours, les supports de cours, la carte d'étudiant et l'accès au site, au catering, et au infrastructures.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Les candidats sont invités à remplir le formulaire d'admission en ligne reprenant :

- leur parcours de formation,
- leur expérience,
- leur motivation à suivre la formation.

Les demandes d'admission seront examinées, dans leur ordre d'arrivée, par les responsables académiques de la formation.

Afin de garantir la qualité de la formation, le nombre de participants est limité.

LE CERTIFICAT INTER-UNIVERSITÉS

Les participants qui suivent le programme et réussissent les épreuves d'évaluation se voient délivrer un « Certificat inter-universités en prévention et contrôle des infections et hygiène hospitalière », assorti de 20 crédits. Outre la valorisation personnelle du certificat dans le plan de formation du participant, les crédits octroyés peuvent être valorisés lors de la poursuite d'une formation académique en Europe, pour autant qu'ils soient validés par le jury du programme auquel le participant souhaiterait s'inscrire par la suite. La participation à l'ensemble des cours sans réussite des épreuves d'évaluation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation.



EN SAVOIR PLUS

 <https://uclouvain.be/prog-hyho2fc>


 cfcw-inscriptions@uclouvain.be




**PENSEZ UCLOUVAIN,
POUR VOTRE FORMATION CONTINUE !**

**SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX ET
SUR LE WEB :**

 FormationContinueUCL

 formation-continue-ucl

 www.uclouvain.be/formation-continue

**EN SAVOIR PLUS SUR NOTRE POLITIQUE DE
CONFIDENTIALITÉ ET DE TRAITEMENT DES DONNÉES
SUR :**

[www.uclouvain.be/fr/formation-continue/
confidentialite-des-donnees](http://www.uclouvain.be/fr/formation-continue/confidentialite-des-donnees)

Photos : © Shutterstock